

Définition.—Quand l'action est faite par une seule personne, un seul animal ou une seule chose, le verbe est *au singulier* et il prend les trois formes suivantes : *Je mange, tu manges, il mange.*

Quand l'action est faite par plusieurs personnes, plusieurs animaux ou plusieurs choses, le verbe est *au pluriel* et il prend trois autres formes : *Nous mangeons, vous mangez, ils mangent.*

Exercice.—Distinguer les verbes qui sont au singulier de ceux qui sont au pluriel : Le maçon construit les murs. Les charretiers amènent le sable, la pierre et le bois. Les ouvriers élèvent les cloisons et les crépissent. Le couvreur place les planches et les feuilles de tôle. Les peintres recouvrent les murs de peinture ou de papier.

Récitation

LA PRIÈRE D'UN PETIT ENFANT

Mon Dieu, pour être heureux tu m'as mis sur la terre,
Tu sais mieux que moi quels sont mes besoins.
Le cœur de ton enfant s'en rapporte à tes soins :
Donne-moi les vertus qu'il me faut pour te plaire.

MOREL DE VINDÉ.

DICTÉE

(Pour l'Enseignement primaire)

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN CANADA

En introduisant le système seigneurial au Canada, les rois de France n'avaient aucunement l'idée d'y établir une *aristocratie* ; leur but unique avait été de favoriser la *colonisation* et l'établissement rapide et facile des terres incultes. Dès le début, les seigneurs jouèrent au Canada un beau rôle, celui de protecteurs, de conseillers du colon. *Ils avaient dans leurs mains* l'autorité civile et militaire, qu'ils *avaient conquise*, par leur éducation, par leur position et par leur fortune. Ils se montrèrent généreux et tolérants envers leurs *censitaires*, et ces nobles qualités se *transmirent* à leurs successeurs dans beaucoup de seigneuries. La plupart d'entre elles, surtout celles que *possédaient* le clergé

et les communautés religieuses, *imposèrent* des charges peu lourdes aux cultivateurs, et *conservèrent* toujours les mêmes rentes. Le système seigneurial eut le succès qu'on *en attendait* : il fut juste et bienfaisant. *S'il eût été suivi* conformément aux lois du pays, et à l'esprit qui avait présidé à son introduction, on aurait été longtemps encore avant d'en souhaiter si ardemment l'abolition. Malheureusement, certains seigneurs commencèrent, même sous la domination française, à *insérer* dans leurs contrats des stipulations *illégalés* : plus tard, après la conquête, les abus furent continués par quelques seigneurs français et quelques étrangers qui achetèrent des seigneuries : les abus de ce système l'emportèrent à la fin de beaucoup sur ses avantages et les droits seigneuriaux furent abolis en 1854.

L.-P. TURCOTTE.

(Le Canada sous l'Union.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Le régime* : gouvernement ; ce mot désigne aussi la *régle* qu'on observe dans l'usage des aliments.—*aristocratie* : classe noble, favorisée de privilèges.—*Colonisation* : (*colonie, colon*) ces mots viennent du mot latin *colo, je cultive*.—*Ils avaient dans leurs mains* : le mot *leurs* est-il nécessaire ? non : la possession est indiquée par le sens de *ils avaient* ; mais on la marque de nouveau par *leurs* employé ici adessein pour attirer l'attention.—*avaient conquise*, justifiez l'accord ? le compl. dir. *qu'* dont l'antécédent est *autorité*, précède, donnez l'infinitif prés. : *Conquérir* ; le prés. de l'indic. *je conquiers*, nous *conquérons*, ils *conquièreent*, le fut. simple : *je conquerrai* ; etc.—*censitaires* : ceux qui paient le *cens*, impôt, taxe, ou redevance due à un seigneur.—*transmirent* : se conjugue comme *mettre* ; demandez plusieurs temps de ce verbe.—*possédaient* : le sujet ? *clergé* et *communautés*.—*imposèrent... conservèrent* : le sujet ? *la plupart d'entre elles, surtout celles* ; le collectif *la plupart* étant *partitif*, c'est son complément qui fait accorder le verbe.—*qu'on en attendait* : que remplace le mot *en* ? *du système*. Mettez *les seigneurs* au lieu de *le système seigneurial* ; comment faut-il continuer ? *eurent le succès qu'on attendait d'eux*. On emploie *en* pour les choses ; de